



Diffamation-injure sur produit

Par **mimi38**, le **31/10/2009** à **23:05**

Bonjour,

Ce matin j'ai fais mes courses dans une grande enseigne, je passe à la caisse et je vois qu'à la caisse d'à coté le vigile est entrain de sortir les courses d'un client de son caddie. Il constate que le prix indiqué pour les raisins ne correspond pas au poids et refait la pesé.

De mon coté la caissière passe mes articles : des raisins, des tomates et là elle constate une erreur. Et fait appel au même vigile pour lui dire qu'il y aurait peut être un problème avec la balance. Même topo il va refaire la pesé.

Je demande des explications à la caissière qui évite mes question donc je les poses au vigile. Il me dit que le poids ne correspond pas au poids réel des tomates. Premier pesé 13 centimes pour environ 100 gr de tomates (4 tomates) et deuxième pesé 58 centimes pour environ 400 gr (4 tomates). C'est vrai que je n'ai pas vérifier vu que j'avais besoin que de 4 tomates.

D'après le vigile la balance ne se trompe jamais donc infaillible, dont comment dois je le prendre d'après vous ? Moi j'ai compris que c'étais moi qui avait fauté.

Donc j'ai demandé qu'on visionne la vidéo vu qu'on insinuait que j'ai commis un vol. Il n'a rien voulu entendre et je me suis fais humilier pour 45 centimes dans le magasin.

Quel recours j'ai contre le vigile de cette enseigne ou contre l'enseigne lui même ?

C'est vrai qu'il n'a pas prononcé explicitement le mot vol. Mais sous entendre que "les balances sont fiables et ne se trompent jamais sinon on les auraient remplacées" sous entend que c'est moi qui est fraudé.

Je vous remercie de la réponse que vous m'apporterait.

Cordialement,